



# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 5 octobre 2020 à 19h30

### PROCES-VERBAL

#### LUCINGES

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle communale La Grange sous la présidence de Monsieur Jean Luc SOULAT, Maire.

Elu secrétaire de séance : Laurent BAUD

Date de convocation du conseil municipal : 29/09/2020

**Présents** : JL. SOULAT, C. BURKI, S. MARTY, A. CHICHER, L. BAUD, JY. BEUCHER, P. CHARRIERE, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, P. GERBAZ, JP LEMMO, A. FAVRAT, J. MOSCONI, D. SIMONEAU, M. SARTON, V. MOUCHET, C. MASCAGNI

**Absents** : Y. DIEULESAINT pouvoir P. CHARRIERE, A. DROUX pouvoir C. BURKI, E. JOVILLAIN pouvoir P. GERBAZ

Procès-Verbal n° 07-2020 - Publié le 03/11/2020

////////////////////////////////////

#### **1- Désignation du secrétaire de séance**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Laurent BAUD en qualité de secrétaire de séance.

#### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 29 septembre 2020.

#### **3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du 31 août 2020.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### **4 - Compte-rendu des décisions du maire**

- **Décision N°2020.33** : Validation devis Marbrerie Lavergnat pour la rénovation du monument aux morts – 5.416,67 € HT (annulation DDM N°2020.03)
- **Décision N°2020.34** : Avenant N°2 au bail commercial Echoppe Florale – changement dénomination.
- **Décision N°2020.35** : Validation devis Tissot Etanchéité – travaux découpe et reprise d'étanchéité toit terrasse salle communale :1.150 € HT.
- **Décision N°2020.36** : Validation devis Colas pour travaux de reprise enrobés route des Affamés : 23.329,20 € HT
- **Décision N°2020.37** : Validation devis Besson TP pour remplacement canalisation EP Ecopal au Céron : 6.106 € HT.

#### **3. Demande de subvention dans le cadre du CDAS 2020 – Phase 2 : Restructuration du Groupe scolaire**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de renforcer et de formaliser son engagement financier auprès des territoires dans le cadre de la compétence de solidarité territoriale, le Département a fait évoluer en 2018 son dispositif d'aide aux collectivités en instaurant les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) qui ont remplacé le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDĐT). Les CDAS sont destinés à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités.

Suite au vote du budget primitif 2020 et à la commission travaux du 17 septembre 2020, il est proposé de retenir l'opération suivante :

Objet	Libellé opération	Budget prévisionnel HT	Autres subventions ou participations	Taux de subvention arrondi	Montant de subvention
Bâtiment	Phase 2 : restructuration du groupe scolaire	579.113 €	Néant	30 %	173.734 €
<b>Total subvention CDAS demandée</b>					<b>173.734 €</b>

Il est précisé que le montant demandé ne sera pas forcément accordé car le conseil départemental dispose d'une enveloppe financière qui doit être répartie entre les communes et Annemasse Agglo en fonction des projets présentées par ces dernières.

**Le conseil municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'opérations éligible citée ci-dessus et le budget prévisionnel ;
- **Sollicite** le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 173.734 euros ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4. Acquisition de la parcelle C2175 à Champ Cru – liquidation judiciaire SARL ECC**

**Monsieur Le Maire expose** aux membres du conseil municipal, la possibilité pour la commune d'acquérir la parcelle C2175 située à Champ Cru suite à la liquidation judiciaire de la SARL Etude Commercialisation et Construction (ECC). Il précise que la cession à titre gratuit de cette parcelle d'une surface de 333 m<sup>2</sup> à la commune avait été acceptée par le précédent propriétaire et que la société débitrice aurait dû régulariser la vente au cours de l'année 2001. Il ajoute de plus que sur cette parcelle est édifié le parking du cimetière communal et que cette acquisition régulariserait cette occupation de fait.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. En l'espèce, l'emprise concernée est affectée à usage de stationnement et constitue en cela un accessoire de la voirie. Pour autant, s'agissant d'une mise en concordance avec l'usage qui en était déjà fait, son classement dans le domaine public n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

**Le conseil municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la proposition de transaction foncière à titre gratuit concernant la parcelle C2175 ;
- **Prononce** le classement dans le domaine public de la parcelle susmentionnée ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire procéder à la rédaction de l'acte ainsi que signer tous les documents nécessaires à cette transaction foncière et que les frais relatifs à celle-ci seront pris en charge par la commune.

#### **5. Avis sur le projet arrêté du SCOT d'Annemasse Agglomération**

*Projet de délibération*

Rapporteur : Madame Christine Burki.

Par délibération en date du 5 février 2020, le conseil communautaire d'Annemasse Agglomération a tiré le bilan de la concertation menée lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et arrêté le projet de schéma.

Conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, Annemasse Agglomération soumet pour avis le projet de schéma arrêté aux personnes publiques mentionnées à cet article. A ce titre, la commune de Lucinges est invitée à rendre un avis sur le projet arrêté.

Le projet de SCOT transmis dans sa totalité comprend :

- La délibération N°CC-2020-0019 dressant le bilan de la concertation et arrêtant le SCOT ;
- Le rapport de présentation – Tome 1 – diagnostic et état initial de l'Environnement)
- Le rapport de présentation – Tome 2 (explications des choix et évaluation environnementale) ;
- Le projet d'Aménagement et de Développements Durables ;
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;
- Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ;
- Le Bilan de la concertation.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Document d'Orientation et d'Objectifs leur a été transmis par mail, que la commission d'urbanisme de la commune a été invitée à émettre un avis sur le SCOT et qu'une formation organisée par Annemasse Agglomération a eu lieu sur ce sujet le 30 octobre dernier.

Madame Christine Burki, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'urbanisme, informe sur le calendrier prévisionnel du SCOT : actuellement consultation des personnes publiques associées (PPA) jusqu'à mi-octobre, puis enquête publique de mi-novembre à mi-décembre pour une approbation du SCOT dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, puis elle propose au conseil municipal d'émettre les observations suivantes sur le projet de SCOT :

### **Chapitre 1 : Préserver et mettre en valeur un cadre de vie apaisé et de qualité entre Léman et Mont-Blanc**

Les dispositions du SCOT sur ce chapitre s'inscrivent en cohérence avec le PLU de la commune de Lucinges.

#### **1.2 Une trame Verte et Bleue préservée**

Il est noté que le projet met l'accent sur la protection toujours plus ambitieuse de la trame verte, en protégeant de manière plus stricte les zones A et N. La commune note également positivement l'utilisation d'essences locales et l'interdiction de plantations mono-spécifiques pour la valorisation de la nature en ville.

Concernant l'imposition d'un ratio minimal d'arbre planté par places de stationnement, la commune propose d'autoriser de ne pas implanter d'arbres si le parking est équipé d'ombrières photovoltaïques sur plus de 50% de sa surface de stationnement.

#### **1.3 Matrice agricole renforcée pour une filière pérenne**

La commune de Lucinges propose d'aller plus loin en prévoyant et encourageant au niveau de chaque commune une zone pour la culture de produits à haut rendement énergétique (maraîchage...) sans ou avec très peu d'intrants d'origine fossile. Par ailleurs elle souligne les dispositions visant à encourager la diversification des activités agricoles, notamment la vente directe qui s'inscrit dans le développement des circuits court alimentaires.

*Madame Viviane Mouchet demande des précisions sur les produits à haut rendement énergétique.*

*Madame Christine Burki indique qu'il s'agit de plantes issues du maraîchage cultivées à fortes densité et à haut rendement, à vocation énergétique.*

### **Chapitre 2 : Planifier un développement maîtrisé qui s'appuie sur une urbanisation solidaire, équilibrée et structurée**

#### **2.1 Un développement urbain structuré autour d'une armature urbaine forte et d'un réseau de transports collectifs**

La commune de Lucinges souligne de manière très positive la stratégie urbaine du SCOT qui accentue le rééquilibrage du développement urbain et la production de logements au cœur des centralités mais également à proximité des secteurs bénéficiant d'une desserte de qualité en transports collectifs. Même si la commune n'est pas directement desservie par les transports en commun, un certain nombre de recommandations de ce chapitre sont déjà présentes dans son PLU.

#### **2.2 Une politique de l'habitat solidaire et compatible avec un rythme de développement démographique maîtrisé**

Les dispositions du SCOT à ce sujet sont particulièrement ambitieuses et semblent avoir pris la mesure des enjeux d'un développement maîtrisé, acceptable pour la population et soutenable pour la durabilité du

territoire. Cet objectif de développement démographique mesuré (1% sur les communes de ville agglomérée, 1,5 % sur les communes bourgs et 1,3 % sur les communes villages) est d'ailleurs repris dans le PLU de Lucinges (1,3% avec un plafond de 150 logements maximum/12 ans 2021-2032). Il faut souligner que le SCOT a traduit cet objectif en termes de programmation de logement mais aussi en répartition de types de logement afin de répondre aux besoins actuels et futurs des habitants.

### **2.3 Des ressources environnementales préservées pour répondre aux dynamiques d'aménagement**

La commune de Lucinges souligne la volonté du Scot de limiter les impacts des dynamiques urbaines sur les ressources naturelles et propose un objectif encore plus ambitieux en préconisant la récupération des eaux pluviales pour jardin et alimentation des sanitaires à tout type d'habitat et non uniquement aux seuls projets d'équipements publics.

Concernant la gestion durable des déchets, il convient d'ajouter les compostages de quartier qui permettent de réduire les déchets à la source.

## **Chapitre 3 : Affirmer l'image et promouvoir le rayonnement d'une agglomération ouverte et innovante**

### **3.1 Un aménagement économique et commercial durable et équilibré**

La commune de Lucinges est peu concernée par les préconisations du DAAC mais approuve les prescriptions de ce document et soutient le commerce de proximité dans son centre village (acquisition de rez de chaussé commerciaux notamment).

Elle propose que le SCOT aille plus loin en imposant aux nouvelles implantations commerciales et industrielles d'assurer une utilisation à minima de 90% d'ENR pour le chauffage, ECS et électricité et de prévoir une résistance du toit avec alimentation électrique adaptée pouvant accueillir une centrale photovoltaïque sur tout ou partie de sa surface.

### **3.2 Une offre d'équipements et de services adaptées aux besoins des ménages et à l'ambition de rayonnement de l'Agglomération**

La commune de Lucinges est particulièrement concernée par ce point en participant au développement culturel de l'agglomération avec l'Archipel Butor et en participant au réseau Intermede. Elle encourage vivement la réalisation d'autres équipements intercommunaux afin de répondre aux besoins croissants de la population de l'agglomération.

### **3.3 Une mobilité durable et multimodale au service d'une agglomération ouverte et connectée**

L'essentiel des enjeux portant sur la mobilité sur un territoire travaillé par diverses influences extérieures ont été abordés y compris les modalités alternatives. Toutefois il conviendrait de développer le point concernant les P+R en prévoyant la création d'un P+R à la Bergue en prévision du futur TCSP Annemasse-Bonne et en complétant le point sur les nouveaux services à la mobilité par l'auto-stop organisé (Rezo Pouce). Concernant les liaisons autoroutières Machilly/Thonon et A40/Chasseurs, il est préconisé de créer une piste cyclable en parallèle de ces liaisons.

Bien que la commune de Lucinges approuve fortement le développement de la mobilité sur le territoire, elle note toutefois qu'elle est la seule commune de l'agglomération à ne pas être desservie par une ligne de transport collectif régulière et regrette que le projet de Scot n'insiste pas plus sur l'amélioration et l'augmentation de l'offre de transports à la demande pour les communes concernées.

### **3.5 Un territoire engagé dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique**

De par ses dispositions visant à améliorer les performances environnementales et énergétiques du territoire, le Scot affirme sa volonté de lutter contre le changement climatique. La commune de Lucinges a traduit dans son PLU cet engagement, en instaurant un périmètre de raccordement à son réseau de chaleur bois au sein duquel toutes nouvelles habitations devront se raccorder. Elle va de plus proposer prochainement un projet participatif de centrale villageoise photovoltaïque avec ses habitants.

Ainsi la commune de Lucinges note avec satisfaction que le projet de Scot a particulièrement pris en compte les nouvelles mesures environnementales en affirmant son engagement dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique en cohérence avec le PCAET de manière transversale.

Cependant, la commune encourage Annemasse Agglo à aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique en prenant en compte les préconisations suivantes :

- La lutte contre le dérèglement climatique doit être un des objectifs principaux du Scot. Le projet arrêté ne permet pas d'être aligné sur un objectif de 1.5 à 2°C pour 2100 ;

- Il y a omission des objectifs de réduction de GES pour 2020 ;
- Les objectifs du PCAET sont obsolètes suite à la communication en 2020 de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). Ils doivent donc être mis à jour ; il faut une granularité tous les 5 ans ;
- Tout comme il est demandé de produire un certain nombre de logements par commune, des objectifs doivent être donnés pour celles-ci sur l'énergie et les GES pour lesquelles Annemasse Agglo n'est pas compétente (résidentiels et tertiaires).
- Ainsi doit figurer un tableau avec des valeurs absolues pour chaque commune sur la situation actuelle pour la consommation d'énergie pour le résidentiel et le tertiaire en GWh, ainsi que les Gaz à Effet de Serre (GES) pour ces deux catégories en tonne de CO2 (et non tonne de carbone). La production d'Energie Renouvelables (EnR) en GWh doit aussi être indiquée ;
- Ensuite des objectifs pour 2025 et 2030 doivent être donnés (en valeur absolue) pour chacune des communes avec des objectifs plus ambitieux pour les centres urbains denses où des solutions éprouvées existent via des tiers-investisseurs (DSP).

*Monsieur Le Maire convient qu'il s'agit d'un sujet un peu technique mais aussi politique, le SCOT de 2007 était déjà ambitieux. On en a vu d'ailleurs les limites car il n'était pas assez restrictif et des lois sont venues renforcer les dispositifs d'application. Ce nouveau SCOT est ambitieux au niveau environnemental, sachant que les bras armés du SCOT sont les PLU des communes membres. Ils doivent donc être mis en compatibilité, aux communes ensuite d'être proactives. Il précise que Le PLU de Lucinges a été élaboré en même temps que le projet de SCOT, il y aura donc peu de modifications à prévoir.*

*Monsieur Laurent Baud demande si une observation pourrait être apportée sur la future liaison A40/Chasseurs pour une vitesse maximale de 90 Kms comme c'est déjà le cas pour le contournement de Thonon.*

*Monsieur Le Maire précise que ni la commune, ni Annemasse Agglo n'a la compétence sur ce sujet. Il s'agit d'une réglementation départementale car le département est maître d'ouvrage sur cette voie. Par contre, la commune pourra émettre un avis lors de l'enquête publique.*

*Monsieur Pierre Gerbaz demande si l'on peut connaître le futur tracé.*

*Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit du tracé habituel, par contre toutes les voies seront doublées et des aménagements aux intersections/sorties/entrées seront réalisés.*

*Monsieur Matthieu Sarton observe qu'il y a beaucoup de prescriptions qui vont dans le bon sens. Il émet toutefois des réserves sur l'hypothèse discutable et fondamentale de l'objectif démographique de 1,3 %. Ce taux n'est pas si établi que ça. En effet, il constate qu'il n'y a pas de réelle augmentation de la population sur Lucinges depuis 2013. De plus, on n'a pas de desserte en transport collectif, on oublie cet élément de base fondamental ; en créant 150 logements supplémentaires, on va développer toujours plus le transport individuel.*

*Il souhaiterait que la commune soit plus exigeante sur la desserte en transport collectif. Pour sa part, revenir au Proxitac n'est pas assez exigeant sachant que ce service a été réduit au fil des années.*

*Il observe de plus que l'accompagnement du vieillissement de la population n'est pas développé dans le chapitre des équipements collectifs, alors qu'il s'agit de besoins fondamentaux.*

*Madame Christine Burki répond qu'elle a synthétisé tous les documents du SCOT pour les présenter aux conseillers car ceux-ci étaient relativement conséquents ; elle informe toutefois que le parcours des soins est bien abordé dans le SCOT, tout en précisant que ce n'est pas une compétence de l'agglo.*

*Quant aux transports collectifs, il faut être réaliste et demander ce que l'on peut obtenir un jour. A Lucinges nous n'avons pas d'infrastructures routières adaptées et il n'y a que 1600 habitants, ce qui est trop peu pour développer du transport collectif.*

*Pour ce qui concerne le chiffre de 150 logements, c'est un maximum, sachant qu'on ne maîtrise pas les OAP qui sont sur des terrains privés.*

*Monsieur Matthieu Sarton considère que sur le sujet du transport collectif, il faut être ambitieux, on n'est pas obligé de faire passer de gros bus sur les routes de la commune.*

*Madame Christine Burki informe qu'elle a rencontré la nouvelle directrice des TP2A, un point sera d'ailleurs fait en fin de conseil à ce sujet, et qu'elle lui a fait part des souhaits de la commune pour développer le Proxitac. On peut également étudier des liaisons avec des minibus électriques d'une capacité de 17 personnes et développer l'autopartage (voitures Citiz). Si on veut vraiment une amélioration de notre desserte, il faut d'abord développer ces pistes.*

*Monsieur Le Maire indique qu'il ne minimise pas le sujet du transport collectif. Si Annemasse Agglo investit sur une ligne de transport collectif en site propre (TCSP), le bon sens est de rabattre les liaisons sur ces arrêts.*

*Il ajoute que lorsqu'on parle d'un objectif démographique de 1,3 %, l'intention est de ne pas le dépasser. Il n'est pas inquiet pour Lucinges mais plutôt pour les autres communes de l'agglo, dont les 1 % sont déjà consommés, voire dépassés. La croissance de la population de Lucinges est plutôt maîtrisée. Si on avait voulu moins de logements, il aurait fallu un PLU encore plus restrictif.*

*Madame Christelle Mascagni rejoint l'avis de Monsieur Matthieu Sarton sur la mobilité et notamment sur la ligne 5 et indique que selon les horaires de cette ligne, il n'y a pas de possibilité de faire appel au Proxitac. Elle ajoute de plus que malgré des difficultés de desserte pour les élèves de Lucinges, le coût de l'abonnement annuel a été augmenté de 150 à 180 euros pour cette année scolaire.*

*Monsieur Le Maire précise que le coût annuel d'un élève en transport coûte au département plus de 900 euros/an.*

*Madame Christine Burki convient que la ligne 5 a une desserte qui n'est pas du tout satisfaisante, même si elle s'est améliorée et est moins sujette à des retards depuis que la ligne 4 qui partait d'Etrembières s'arrête maintenant à la gare et de ce fait la ligne 5 se concentre sur la desserte la gare-Bonne. Lorsque la ligne 5 sera en TCSP, il y aura un bus toutes les 15 minutes. Toutefois comme celui-ci ne sera pas effectif avant 2026, il a été demandé d'améliorer la desserte du Proxitac.*

*Monsieur Pierre Gerbaz comprend que si le SCOT préconise moins de logement, alors il y aura une hausse des prix immobiliers.*

*Monsieur Le Maire indique que c'est à la fois oui et non. Oui si on laisse faire le marché et non car le PLH est restrictif en imposant des logements sociaux et intermédiaires pour permettre à chacun de se loger. Mais il y a un tel besoin de logement sur le territoire qu'effectivement les prix augmentent quand même.*

*Madame Patricia Charrière est étonnée que le SCOT soit à la fois très ambitieux au niveau environnemental mais cautionne la 2x2 voies Machilly/Thonon.*

*Monsieur Le Maire informe que sur ce point Annemasse Agglo a donné un avis très réservé sur cet itinéraire, en particulier sur la portion jusqu'à Machilly pour laquelle Annemasse Agglo était concernée, d'autant qu'en parallèle, il y a le développement du Léman Express. Pour autant, Annemasse Agglo n'a pas compétence sur ce sujet au niveau du SCOT. C'est un itinéraire départemental qui appartient donc au département.*

*Monsieur Jean-Yves Beucher remarque qu'il est très difficile de maîtriser les prix de l'immobilier car aujourd'hui ce sont les promoteurs privés qui font le marché, y compris pour les logements aidés.*

*Monsieur Le Maire répond que l'on n'a pas la prétention de maîtriser les prix. Quand on met des contraintes sur un promoteur pour les taux de logements sociaux sur un projet immobilier, celui-ci se rattrape sur le logement privé. La volonté d'Annemasse Agglo est que tout le monde puisse avoir une solution de logement quel que soit son statut (parcours résidentiel). Il ajoute qu'à ce sujet, un nouvel outil vient de se mettre en place, il s'agit de la Foncière, organisme de foncier solidaire de Haute-Savoie qui permettra de conclure des Baux Solidaires Réels d'une durée de 50 ans.*

*Madame Viviane Mouchet souhaiterait, avant de voter cette délibération, que l'on soutienne plus le transport collectif régulier sur Lucinges. Elle trouve que la prise de position n'est pas assez appuyée. On peut imaginer une petite navette qui desservirait les secteurs des Voirons pour les communes de Lucinges, Cranves-Sales et Bonne à horaire régulier.*

*Monsieur Le Maire objecte que l'on n'est pas là pour trouver des solutions techniques. C'est aux techniciens de trouver des solutions viables. Il précise que l'on a bien noté dans la délibération que la mobilité soit mieux prise en compte dans le SCOT. Il invite chacun à émettre ses remarques lors de l'enquête publique, sachant qu'un registre en ligne sera disponible.*

*Pour conclure, il tient à remercier Madame Christine Burki qui a beaucoup travaillé sur ce sujet ainsi qu'Yves Dieulesaint sur la partie environnementale.*

**Le conseil municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Madame Christelle Mascagni et Monsieur Matthieu Sarton votant abstention)

➤ **Emet un avis favorable** au projet arrêté du SCOT d'Annemasse Agglomération.

renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public). La commune a fait part de ses souhaits pour une intensification de la desserte du service Proxitac sur Lucinges.

## 8. Planning

- Samedi 10 et Dimanche 11 octobre : salon du livre d'artiste – inauguration Archipel Butor
- Samedi 17 octobre : Fête de la Maude
- Samedi 24 octobre : Octobre Rose
- Mercredi 28 octobre : Don du Sang
- Du Dimanche 1<sup>er</sup> novembre au 15 novembre (4 concerts) – salle communale La Grange : Novembre Musical des Voirons
- Lundi 2 novembre : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé  
la séance est levée à 21h30

**Le Secrétaire de séance,  
Laurent BAUD**

yls

**Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT**



- **Souligne** que le projet de SCOT affirme fortement l'engagement de la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique de manière transversale mais souhaite que celui-ci soit encore plus ambitieux quant à la lutte contre le dérèglement climatique.
- **Demande** que la mobilité par les transports collectifs soit mieux prise en compte. Le conseil municipal souhaiterait ainsi une définition plus précise de la desserte fine qui doit compléter le réseau dans les secteurs peu denses notamment en direction des villages (transports à la demande, cars scolaires) ainsi qu'une meilleure offre du Proxitac pour desservir les P+R et la gare en attendant la mise en service du TCSP Annemasse – Bonne.
- **Invite** Annemasse Agglomération à prendre en considération les remarques et recommandations formulées dans cet avis.

## 6. Rapport des commissions

- **Commission communication** : le FIL (Feuillets Informations de Lucinges) a été distribué courant septembre par les conseillers municipaux. La commission se réunira le 6 octobre afin d'étudier notamment l'arborescence du site internet de la commune et la création d'une nouvelle application d'information.
- **Commission environnement** : actuellement ont lieu plusieurs réunions des sous-groupes de la commission environnement (déchets, vergers, forêts...) qui présenteront prochainement leurs réflexions lors d'une réunion générale de la commission environnement.
- **Commission finances** : la prochaine commission finances aura lieu le 22 octobre et aura pour objet l'étude des décisions modificatives ; un point financier sera également fait sur la situation budgétaire 2020 ainsi que la CLECT relative au transfert du Manoir des Livres et de la bibliothèque M. BUTOR à Annemasse Agglomération.
- **Commission lien social** : La commission organise l'évènement Octobre Rose sur la commune en lien avec les commerçants qui participent activement à la dynamisation du village. Une journée dédiée aura lieu à la salle La Grange, le samedi 24 octobre.
- **Commission scolaire** : Un point est fait sur la rentrée scolaire qui a été particulière cette année avec le remplacement de 8 institutrices dès le vendredi 4 septembre suite à un cas déclaré de Covid parmi les enseignantes. Un protocole sanitaire renforcé a été mis en place dès la rentrée avec la création de trois groupes et de zones différentes afin d'éviter le brassage des enfants tout au long de la journée (garderie/cantine et école). Les plannings des agents ont été revus afin de s'adapter à ce protocole et un agent a été positionné en renfort sur la pause méridienne. La commission travaille actuellement sur l'accueil de loisirs durant les vacances ainsi qu'une révision des tarifs périscolaires et quotients familiaux dès l'année 2021.
- **Commission travaux** : Le ruban Led de la salle communale devrait être opérationnel dès jeudi 8 octobre. La remise en enrobé d'une partie de la route des Affamés jusqu'à Lachaux par l'entreprise Colas est prévue cette semaine ; coût des travaux : 23.329,20 € HT.
- **CMJ** : le CMJ travaille sur l'organisation des élections du nouveau conseil qui devrait être constitué de 16 membres (4 membres/niveau). Un appel candidature a été fait auprès des jeunes concernés et l'élection est prévue le vendredi 16 octobre en mairie pour les CM1/CM2. Un point sur les élections sera fait lors du prochain conseil municipal.

## 7. Informations diverses

- **Règlement intérieur du conseil municipal** : Le conseil municipal désigne Mesdames Christine Burki, Michèle Ciamporcero-Beauquis et Messieurs Jean-Yves Beucher et Didier Simoneau (si absent Viviane Mouchet), membres du COPIL pour l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal étant précisé que M. Le Maire présidera celui-ci. Un doodle sera prochainement adressé aux membres pour fixer la date de réunion.
- **Point réunion TP2A** : Madame Christine Burki rend compte de la réunion qui s'est tenue en mairie de Lucinges avec la nouvelle directrice de la TP2A dans le cadre du prochain